

219C1631  
FR0004076891-FS0821

18 septembre 2019

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

|  |
|--|
| <p><b>GROUPE FLO</b></p> <p>(Euronext Paris)</p> |
|--|

Par courriers reçus le 17 septembre 2019, complété par un courrier reçu le 18 septembre, la société Swiss Life Gestion Privée<sup>1</sup> (7 place Vendôme, 75001 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 septembre 2019, le seuil de 5% du capital de la société GROUPE FLO et détenir, pour le compte desdits fonds, 38 286 776 actions GROUPE FLO représentant autant de droits de vote, soit 5,004% du capital et 4,82% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions GROUPE FLO sur le marché.

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Contrôlée par la société Swiss Life Banque Privée, elle-même contrôlée à 60% par la compagnie d'assurance Swiss Life et à 40% par le groupe Vieil. La société Swiss Life Gestion Privée déclare agir indépendamment des personnes qui la contrôlent, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 765 157 113 actions représentant 793 554 770 droits de vote.